Qu’arrive-t-il si...

Caisse de retraite
des musiciens du Canada

...je demande une rente anticipée ?

Si vous avez 55 ans et moins de 65 ans et que vous avez des droits acquis, vous avez l’option de prendre votre retraite plus tôt et commencer à recevoir une rente anticipée. La rente de retraite anticipée est calculée de la même façon que la rente normale; par contre, le montant de votre rente anticipée sera réduit, car vous recevrez votre rente pendant un plus grand nombre d’années.

La réduction du montant de votre rente anticipée sera fonction de vos années de cotisations versées au régime en votre nom.

- **La partie 1** se rapporte aux cotisations versées en votre nom jusqu’au 31 décembre 2020.
- **La partie 2** se rapporte aux cotisations versées en votre nom entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 inclusivement.
- **La partie 3** se rapporte aux cotisations versées en votre nom le 1er janvier 2013 ou après.

Partie 1 Réduction de votre rente anticipée

La réduction de vos mensualités de rente pour la partie 1 de votre rente anticipée est fonction de votre âge (années et mois) à la retraite.

- **Si vous prenez votre retraite à l’âge de 60 ans ou après**, la réduction est de ⅓ % par mois à la retraite avant l’âge de 65 ans.
- **Si vous prenez votre retraite avant l’âge de 60 ans**, la réduction est de 20 %, plus ½ % par mois à la retraite avant l’âge de 60 ans.

Le tableau ci-dessous illustre la réduction annuelle de la partie 1 de votre rente anticipée aux divers âges de retraite :

Âge à la retraite	Pourcentage de réduction annuelle
65	0 %
64	4 %
63	8 %
62	12 %
61	16 %
60	20 %
59	26 %
58	32 %
57	38 %
56	44 %
55	50 %

Réduction des parties 2 et 3 de votre rente anticipée

La réduction de vos mensualités pour les parties 2 et 3 de votre rente anticipée s’effectue par calcul actuariel jusqu’à l’âge de 65 ans et varie selon vos circonstances spécifiques.

Exemple de réduction de la rente anticipée

Julie a exactement 57 ans et a 14 années de cotisations à son actif*. Elle a calculé, d’après les cotisations versées au régime en son nom à ce jour, qu’elle aura droit à une rente normale de 660 $ à l’âge de 65 ans. Sa rente de la partie 1 est de 570 $ et sa rente des parties 2 et 3 est de 90 $. Néanmoins, si elle prend sa retraite à 57 ans, sa rente anticipée sera calculée comme suit :

Partie 1

Rente normale	=	570,00 $
Réduction de rente anticipée (20 % plus 18 % pour le temps entre 57 et 60 ans = 38 %) = 570,00 $ x 38 %	=	216,60 $
Partie 1 de la rente anticipée (570,00 $ – 216,60 $)	=	353,40 $

Partie 2 et partie 3

Rente normale	=	90,00 $
Réduction de rente anticipée = 90 $ x 48 %	=	43,20 $
Remarque : le pourcentage de 48 % utilisée dans ce calcul est le facteur de réduction actuarielle pour prendre en compte le fait que la rente sera versée pendant huit ans de plus.		
Parties 2 et 3 de la rente anticipée (90,00 $ – 43,20 $)	=	46,80 $
Partie 1 de la rente totale	=	353,40 $
Rente mensuelle totale	**=**	**400,20 $**

Julie recevra une rente anticipée de 401 $ par mois, car les rentes sont arrondies au prochain dollar.

** À noter : Cet exemple est donné à titre d’illustration seulement. La rente que vous recevrez variera selon vos circonstances.*

Comment demander la rente anticipée ?

Le processus pour demander la rente anticipée est identique à celui de la rente normale. Les formulaires de demande de rente s’obtiennent auprès de l’Administration de la Caisse. Vous devriez présenter votre demande de rente au moins trois mois avant la date prévue de votre retraite. Cela vous évitera des retards pour le paiement de votre rente de retraite!

Vous aurez à joindre une preuve d’âge pour vous et votre conjoint à votre demande de rente. Une preuve d’état civil pourra aussi être demandée. Dès que vous aurez soumis votre demande, l’Administration de la Caisse en accusera réception et communiquera avec vous si nous avons besoin d’information supplémentaire.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l’Administration de la Caisse au 416.497.4702 ou passer à mpfcanada.ca.

Caisse de retraite des musiciens du Canada, 200, boul. Yorkland, Bureau 605, Toronto (Ontario) M2J 5C1 info@mpfcanada.ca mpfcanada.ca